



Convoqué pour annuler une élection professionnelle

Par **jlcro**, le **10/06/2010** à **15:16**

convoqué pour annuler une élection professionnelle

Bonjour,

je suis président d'une association à caractère syndical et suite à des élections CE DP, mon établissement et nous même sommes convoqués (début juillet) en T I à la demande d'un syndicat en vue d'annuler l'élection.

que faire ? se défendre seuls ? ne pas se présenter et laisser l'employeur se débrouiller ? être obligé de payer un avocat ? nos ressources étant très modeste a t on droit à l'aide judiciaire ? existe t il des associations "d'aide juridique" pour aider les bénévoles des associations sur les questions de justice ?

merci de m'orienter au mieux

Par **julius**, le **10/06/2010** à **19:10**

Bonjour,

Reportez vous [s]au statut de votre association[/s].

Qui est juridiquement responsable ? secrétaire ?

Cette personne DOIT se présenter pour défendre le cas abordé par la partie plaignante.
A vous de voir ... avocat ou vous-même puisque vous êtes une entité.

De toute manière en temps qu'entité juridique , il n'y a pas d'aide , juste des fonds de l'association.